

Québec, le 5 octobre 2020

Monsieur Sylvain Juneau  
Maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (23 072)  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Monsieur le Maire,

Le gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités. Cette aide permettra d'éviter des hausses de taxes municipales pour les citoyens et les entreprises et protégera les services qui leur sont offerts.

À cette fin, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures recevra 1 354 637 \$ qui pourra être utilisé autant en 2020 qu'en 2021, à sa convenance. Un premier versement de 931 313 \$ sera effectué en décembre 2020, accompagné du détail du calcul établissant le montant d'aide. Le solde sera versé avant le 31 mars 2021. La Ville pourra utiliser cette aide pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.

Toutes les sources de revenus affectées par la pandémie peuvent être ainsi compensées, par exemple des pertes de revenus d'amendes et de stationnement. Sur le plan des dépenses, il y a notamment les mesures sanitaires, la sécurité publique, les camps de jour, l'adaptation des bâtiments et d'équipements municipaux afin d'assurer la desserte de services de qualité, les adaptations requises à la tenue de séances des conseils municipaux, à la tenue des élections partielles et générales municipales et enfin l'aide aux organismes sans but lucratif sous contrôle de la municipalité qui ont pour mission de travailler avec les clientèles vulnérables.

La Ville aura la responsabilité d'informer ses citoyens de l'utilisation de l'aide reçue pour les exercices financiers 2020 et 2021.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ANDRÉE LAFOREST